

Image not found or type unknown



Dossier personnel à la protection maternelle et infantile

Par **popoti**, le **06/07/2010** à **17:27**

Bonjour,rrnrje suis assistante maternelle depuis quelques années , non employée par la mairie, et c'est la protection maternelle et infantile de mon secteur qui gère mon dossier d'agrément et de progression dans le métier.rnrnSuite à des propos diffamatoires portés à mon encontre par une personne dont la PMI ne m'a pas divulguée le nom, j'aurais aimé savoir si il m'était possible de demander à consulter mon dossier de PMI.rnrnMerci d'avance pour votre réponse et le temps que vous y consacrez.